



FÊTE DE LA MONTAGNE LIMOUSINE

12 rue du Tilleul, 19170 Tarnac

tél: 05.55.94.44.76 06.75.44.72.13

contact@montagnelimousine.net

www.fete.montagnelimousine.net

Association Loi 1901 enregistrée à la préfecture d'USSEL
sous le n° de Récépissé W193001009

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt et un le 17 octobre à 15h00, à 23400 Gentioux-Pigerolles

Sur convocation du bureau collégiale du conseil d'administration, une assemblée générale ordinaire de l'Association Fête de la Montagne Limousine s'est réunie le 17 octobre 2021 à 15h dans la salle polyvalente de Gentioux-Pigerolle.

Sont désignés, Michel Lulek en tant que président de séance et Christine Jodet en tant que secrétaire.

La Secrétaire dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

Les statuts,

Un exemplaire de la convocation à l'Assemblée

Le bilan, le compte de résultat de l'exercice 2020 définitif

Le bilan, le compte de résultat de l'exercice 2021 provisoire

Le rapport de gestion de la fête 2021

Les candidatures au poste d'administrateur de l'Association

La Secrétaire rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport financier définitif au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020
- Approbation du rapport sur les activités et comptes provisoires de l'exercice 2021
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat 2020
- Élection des membres du bureau
- Statuer sur le montant minimum de la cotisation annuelle.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité et après discussions les membres présents procèdent à l'approbation des résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport sur la gestion de l'Association et sur sa situation morale et financière au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que le rapport et les comptes provisoires de la fête 2021. L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2020 écoulé, ainsi qu'aux comptes provisoires de la fête 2021.

cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020 d'un montant définitif de comme suit :

Affectation du résultat de l'Association soit 83,69 EUR, au report à nouveau.

cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

Aucune démission étant présentée, l'Assemblée Générale accepte et reconduit les membres actuels du conseil d'administration collégial pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à tenir dans l'année 2022 :

Jacqueline Garreau
Christine Jodet
Pierre Labrot
Michel Lulek
Guillaume Maignon
Jean Jacques Nanot
Benjamin Rosoux

cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'assemblée reconduit et confirme Christine Jodet en tant que responsable du compte en banque.

cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'assemblée décide que le montant de la cotisation annuelle des membres sera libre avec un minimum de 5 euros. Pour participer à la Fête l'adhésion n'est pas obligatoire mais fortement encouragée.

cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demande la parole, le président déclare la séance levée à 17h30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président de séance et le secrétaire de séance.

Michel Lulek
Président

Christine Jodet
Secrétaire